

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU GARD

793 Chem. du Mas de Vignolles

**30032 NIMES**

• EXPERTISE COMPTABLE

• AUDIT & CAC

• JURIDIQUE

• PATRIMOINE

• INFORMATIQUE

• PAIE

• RH & SOCIAL

• FINANCEMENT

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

\*\*\*\*\*

A l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits marquants – Financement du THRA » de l'annexe des comptes annuels concernant un engagement hors bilan avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie Régionale Occitanie.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Hérault.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier et soumis à l'avis de la commission des finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pérols  
Le 12 mai 2025

**FIDU. AUDIT**  
Commissaire aux comptes



**Eric TRESVAUX DU FRAVAL**  
Associé

**BILAN****CCI DU GARD**

Exercice 24 du 01/01/2024 au 31/12/2024  
Période 12 du 01/12/2024 au 31/12/2024  
Edition niveau Dossier

A C T I F	EXERCICE 2024		EXERCICE 2024 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	EXERCICE 2024 NET	EXERCICE 2023 NET
	BRUT				
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT					
BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES	153 663,41		106 331,99	47 331,42	60 646,00
FONDS COMMERCIAL					
AUTRES	51 626,49		13 740,15	37 886,34	10 163,26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS	3 721 767,97		3 000 167,65	721 600,32	737 204,09
CONSTRUCTIONS	19 153 942,71		14 800 383,53	4 353 559,18	4 602 116,00
INSTALL TECHN MATER OUTIL INDUSTR	325 887,17		320 716,68	5 170,49	11 430,46
AUTRES	7 089 589,78		4 489 595,97	2 599 993,81	1 742 693,05
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COUR	43 986,00			43 986,00	590 652,15
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION					
TERRAINS MIS EN CONCESSION					
CONSTRUCTIONS MISES EN CONCESSIONS					
INST TECHN MATER OUTIL IND CONCESSI					
AUTRES MIS EN CONCESSION					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
PARTICIPATIONS	633 965,00			633 965,00	633 965,00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPA					
AUTRES TITRES IMMOBILISEES	905 829,91		73 299,18	832 530,73	874 280,27
PRETS	20 676 403,33		1 700 280,64	18 976 122,69	17 793 170,98
AUTRES					
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 723,75			38 723,75	38 723,75
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>52 795 385,52</b>		<b>24 504 515,79</b>	<b>28 290 869,73</b>	<b>27 095 045,01</b>
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS					
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROV					

**BILAN****CCI DU GARD**

Exercice 24 du 01/01/2024 au 31/12/2024  
 Période 12 du 01/12/2024 au 31/12/2024  
 Edition niveau Dossier

A C T I F	EXERCICE 2024		EXERCICE 2024 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	EXERCICE 2024 NET	EXERCICE 2023 NET
	BRUT				
EN COURS DE PRODUCTION BIENS SERVIC PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS MARCHANDISES		40,00		40,00	68 340,14
AVCES ACPTES VERSES SUR COMMANDES					
CREANCES D'EXPLOITATION					
CREANCES CLIENTS ET CPTES RATTACHES	1 599 444,31		142 891,19	1 456 553,12	1 848 223,29
AUTRES	2 255 680,98		204 610,07	2 051 070,91	1 917 875,90
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	487 618,66			487 618,66	1 551 012,31
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 342 783,95</b>		<b>347 501,26</b>	<b>3 995 282,69</b>	<b>5 385 451,64</b>
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	41 809,35			41 809,35	46 450,83
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 179 978,82</b>		<b>24 852 017,05</b>	<b>32 327 961,77</b>	<b>32 526 947,48</b>

## BILAN

## CCI DU GARD

Exercice 24 du 01/01/2024 au 31/12/2024  
 Période 12 du 01/12/2024 au 31/12/2024  
 Edition niveau Dossier

PASSIF	EXERCICE 2024 NET	EXERCICE 2023 NET
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS		
RESERVES		
AUTRES RESERVES	2 213 000,00	2 213 000,00
REPORT A NOUVEAU	20 575 073,64	19 602 954,03
RESULTAT DE L EXERCICE	574 990,57	972 119,61
SUBVENTION D INVESTISSEMENT	3 137 142,54	3 008 011,14
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 500 206,75	25 796 084,78
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
TOTAL FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		134 393,81
PROVISIONS POUR CHARGES	2 501 254,00	2 512 059,52
TOTAL PROV POUR RISQUES ET CHARGES	2 501 254,00	2 646 453,33
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS DETTES AUPRES ETAB CREDITS	539 095,92	625 366,95
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES DIVERSE	-2 000,00	
DETTES EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	209 194,60	877 017,26
DETTES FISCALES ET SOCIALES	148 793,41	313 038,91
AUTRES DETTES	2 005 143,89	1 681 966,80
DETTES DIVERSES		
DETTES S IMMO ET CPTES RATTACHES	26 866,34	172 188,17
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	399 406,86	414 831,28
TOTAL DETTES	3 326 501,02	4 084 409,37
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL GENERAL	32 327 961,77	32 526 947,48

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice 24 du 01/01/2024 au 31/12/2024

Période 12 du 01/12/2024 au 31/12/2024

Edition niveau Dossier

C H A R G E S	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
CHARGES D'EXPLOITATION		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	9 109 739,17	9 182 995,25
IMPOTS TAXES VERSEMENTS ASSIMILES	193 359,49	215 027,98
SALAIRES ET TRAITEMENTS	194 435,92	203 312,47
CHARGES SOCIALES	100 176,11	99 118,26
DOTATIONS AUX AMORT ET AUTRES PROV		
SUR IMMO: DOTATIONS AUX AMORTISS.	659 739,78	737 450,82
SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS PROVI	45 308,00	90 252,54
POUR RISQUES ET CHARGES DOTAT PROVI	231 615,48	345 814,33
AUTRES CHARGES	608 298,69	583 585,48
S-TOT CHARGES EXPLOIT HORS PARTS CONTRIB	11 142 672,64	11 457 557,13
TOTAL CHARGES D EXPLOITATION	11 142 672,64	11 457 557,13
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT ET AUX PROVIS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	22 434,30	10 042,53
TOTAL CHARGES FINANCIERES	22 434,30	10 042,53
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATION DE GESTION	759 506,50	59 790,85
SUR OPERATION EN CAPITAL	48 920,71	1 477 044,78
DOTATIONS AUX AMORT ET AUX PROV		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	808 427,21	1 536 835,63
IMPOTS SUR LES BENEFICES	215 133,00	286 154,00
TOTAL CHARGES	12 188 667,15	13 290 589,29
SOLDE CREDITEUR BENEFICE	574 990,57	972 119,61
TOTAL GENERAL DES CHARGES	12 763 657,72	14 262 708,90

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice 24 du 01/01/2024 au 31/12/2024

Période 12 du 01/12/2024 au 31/12/2024

Edition niveau Dossier

P R O D U I T S	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
T A T P	4 501 927,00	4 480 569,00
VENTES DE MARCHANDISES	4 648,63	5 515,53
PRESTATIONS DE SERVICES	4 059 931,47	4 428 988,89
S-TOT MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	4 064 580,10	4 434 504,42
PRODUCTION STOCKEE		
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 660 963,25	1 469 116,14
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORT	922 261,62	275 539,72
TRANSFERTS DE CHARGES		221 713,19
AUTRES PRODUITS	226 923,20	194 964,37
S-TOT AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 810 148,07	2 161 333,42
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 376 655,17	11 076 406,84
PRODUITS FINANCIERS		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMIL	801 954,01	789 652,45
REPRISES S/PROVIS ET TRANSF CHARGES		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	801 954,01	789 652,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATION DE GESTION	269 693,04	81 824,24
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	254 216,02	2 314 825,37
REPR SUR PROV ET TRANSFERT CHARGES	61 139,48	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	585 048,54	2 396 649,61
TOTAL PRODUITS	12 763 657,72	14 262 708,90
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	12 763 657,72	14 262 708,90